

DEC201279DR20

Décision portant délégation de signature à M. Florian Lesage pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Jean-Louis Nahon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian Lesage, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Lesage, délégation est donnée à Mme Isabelle Lamont, ingénieur d'études, dans la limite de la durée de son contrat, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Lesage et de Mme Isabelle Lamont, délégation est donnée à Mme Véronique Campbell, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/07/2020

Le directeur d'unité
Jean-Louis NAHON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC201460DR14

Décision relative aux tarifs des produits de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET).**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs des dix plateformes et services de l'UMR5563 intitulée laboratoire Géosciences Environnement Toulouse (GET) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Cette décision annule et remplace la DEC190680DR14 du 12 février 2019.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2020

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 juillet 2020

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional



M. Christophe Giraud

ATELIER ROCHES	Lame simple	polie	petite section	1/2 de section	DPP (do-ble face polie)	Polissage seul	Polissage
Tarif interne : concenne labos OMP + équipes de recherche affectées ou recueillis au laboratoire	8,00 €	15,00 €	8,00 €	11,20 €	20,00 €	7,00 €	1,00 €
Tarif ext 1 (autres labos et accédant que : hors OMP)	14,00 €	20,00 €	13,00 €	15,00 €	30,00 €	15,00 €	10,00 €
Tarif ext 2: organismes privés	22,00 €	40,00 €	20,00 €	25,00 €	60,00 €	ND	ND

SERVICE MEB	prix/heure HT
Tarif interne : concenne labos OMP + équipes de recherche affectées ou recueillis au laboratoire	10,00 €
Tarifs extérieurs (labo hors omp + privés)	45,00 €

SERVICE RX/diffractometres	D0-Prix HT	D2-Prix HT
Tarif interne : concenne labos OMP + équipes de recherche affectées ou recueillis au laboratoire	8,00 €	3,00 €
Tarifs publics : autres labos hors OMP	29,00 €	22,00 €
Tarifs privés	168,00 €	115,00 €

SERVICE GORMS	Mesure analyse R&D	Echantillon analyse d13C Meibg
Tarif A Interne : labos OMP qui cotisent à la plateforme + équipes de recherche affectées ou recueillis au labo	10,00 €	30,00 €
Tarif B Interne (autres labos OMP qui ne cotisent pas à la plateforme)	15,00 €	70,00 €
Tarif ext public (autres laboratoires hors OMP)	45,00 €	150,00 €
Tarif ext privé (organismes privés)	100,00 €	1 500,00 €

SALLE BLANCHE G.E.T.	prix à l'heure HT
Tarif interne : labos concenne, labos GET ou dans cadre de collaboration scientifique + membre GET impliqués dans le projet + équipes de recherche affectées ou recueillis au GET	7,20 €
Tarifs extérieurs (labo hors concenne français ou étrangers)	14,40 €
Tarifs spécifiques (organismes privés)	ND (fonction demande temps + appareils utilisés) - sur devis

Tarif interne : collaboration avec : laboratoire FRACE UNIVERSITÉ - RHP - LABOS OMP - ECRILAB

SERVICE CHIMIE	PRIX UNITAIRE/ANALYSE		
	labos GET + OMP : équipes recherche affectées ou recueillis dans labos OMP-GET	organisme Public	Organisme PRIVE
SAA FLAMME	1,40 €	1,40 €	3,50 €
SAA FOUR	4,00 €	8,00 €	10,00 €
CDD	1,20 €	1,20 €	3,00 €
C/S	3,00 €	3,00 €	7,50 €
CHROMATO	2,20 €	2,20 €	5,50 €
Si	0,70 €	0,70 €	1,75 €
PO4	0,70 €	0,70 €	1,75 €
B	0,70 €	0,70 €	1,75 €
TITREUR	0,50 €	0,50 €	1,25 €

PLATEFORME MERCURE	PRIX UNITAIRE/ANALYSE		
	labos GET + OMP : équipes recherche	organisme Public	Organisme PRIVE
AFS	1,00 €	3,50 €	34,00 €
AFS BC	3,10 €	3,50 €	8,80 €
AMA	2,20 €	2,50 €	41,00 €
DMA	2,20 €	2,20 €	40,00 €
Préparation spécifique	8,70 €	9,90 €	43,40 €
prép. Spéc. titration eau de mer	10,60 €	10,70 €	50,80 €

SERVICE ICP OES	TARIF/HEURE/HT
Tarif interne : équipes recherche affectées ou recueillis dans labo GET	40,00 €
Tarif labo omp	60,00 €
Tarifs extérieurs (labo hors omp + privés)	80,00 €

SERVICE BOYAGE ET SEPARATION MINERALE	BROYAGE	SEPARATION MINERALE LIQUEURS
		TARIF INTERNE
TARIFS EXTERNE 1 (labo autres qu omp)	50 €	100,00 €
Tarifs externe 2 (AUTRES ET PRIVES)	75 €	200,00 €

SERVICE DATION THERMOCHRO 31	prép. He sur apatite	prép. TF sur apatite	dégage He seul	Dotation He apatite *3	dotation TF apatite *4	Prép. He autres minéraux	Prép. TF autres minéraux	Dotation He autres minéraux *3	Dotation TF autres minéraux *4
Tarifs Interne*1	10,00 €	15,00 €	20,00 €	60,00 €	100,00 €	10,00 €	20,00 €	100,00 €	175,00 €
Tarifs Externe	15,00 €	20,00 €	30,00 €	280,00 €	430,00 €	15,00 €	30,00 €	500,00 €	670,00 €
Tarifs Privé	40,00 €	60,00 €	80,00 €	500,00 €	800,00 €	30,00 €	70,00 €	800,00 €	1 500,00 €
TOTAL SA *2 pour 25 échantillons	x	x	x	150,00 €	x	x	x	x	x
TOTAL SA au-delà de 25 échant.	x	x	x	300,00 €	x	x	x	x	x

Legende : *1 Tarif interne : concenne tous les membres permanents ou non parti du get et des laboratoires de l'OMP
 *2 : multiples de 0,01 de détection de routine pour 1 échantillon de 2 à 5 compris de 2000 mg L-1, 100, 50, 25, 10, 5, 1, 0,5, 0,25, 0,125 mg L-1
 *3 : Pour 3 échantillons par échant.
 *4 : Pour 2 échantillons par échant.